

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 207 Vœu relatif au fonctionnement de la station Château Rouge de la ligne 4 du métro.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la demande d'un deuxième accès à la station de métro Château Rouge votée à l'unanimité du Conseil du 18^e arrondissement, à l'initiative des élus du groupe Communiste ;

Considérant que la station Château Rouge, dans sa configuration actuelle, ne dispose que d'un accès principal et d'une sortie avec escalier mécanique ;

Considérant les flux croissants de voyageurs empruntant ces accès inadaptés et le danger qui en résulte ;

Considérant que la direction de la RATP s'est engagée, en mai 2003 suite aux interventions du Maire du 18^e arrondissement, à réaliser des travaux, sur fonds propres, visant à moderniser la station et à réaliser un accès avec ascenseur, côté rue Dejean et un accès avec escalier côté rue Custine, pour améliorer les conditions d'accès et de sortie à cette station ;

Considérant que les travaux réalisés par la Mairie de Paris pour réaménager le boulevard Barbès tiennent compte du projet de la RATP ;

Considérant que la situation est aujourd'hui beaucoup plus critique qu'elle ne l'était en 2003 et qu'elle exige plus que jamais une intervention de la RATP pour améliorer les conditions de circulation des voyageurs dans la station ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que le Maire de Paris demande au Président Directeur Général de la RATP de réaliser un deuxième accès à la station et de maintenir la présence humaine au guichet comme gage de la sécurité, de la civilité et de la convivialité des lieux.